

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CESS Technique de Qualification Animateur/Animatrice
Matière	Éducation physique (méthodologie)

I. Informations générales

Ces consignes annulent toutes les précédentes et ne sont valables que pour le 2^{ème} cycle 2023-2024.

••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Éducation physique (méthodologie)

••• Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement Technique de Qualification, CESS TQ, option Animateur/Animatrice

Grille horaire de l'option

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	84	EDUCATION PHYSIQUE		
OPTION 8405 ANIMATEUR / ANIMATRICE				
	Code	5TQ	6TQ	ACCROCHE
EDUCATION PHYSIQUE	4000	4	4	CG Education physique DS
ANIMATION	0068	3	3	CG Education plastique DS
SCIENCES	6101	2	2	CG Biologie DS – CG Chimie DS
SCIENCES APPLIQUEES A L'EDUCATION PHYSIQUE	2640	2	2	CG Education physique DS
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE	2576	1	1	CT Psychologie DS
DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES	1264	1	1	CG Education physique DS
EDUCATION PHYSIQUE (METHODOLOGIE)	1418	2	2	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES	4093	1	2	CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES	4095	2	1	CG Education plastique DS
TOTAL		18	18	

••• Programme

Le numéro du programme : programme 176/2003/248B (p.45 à p.49)

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalités de passation

Examen oral

●●● Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture

●●● Consignes

L'examen oral consistera en :

- des questions de connaissances en rapport avec le programme de la FWB (n°176/2003/248B).
- des mises en situation qui feront intervenir les différentes notions à connaître.

III. Évaluation

●●● Pondération

L'examen oral sera évalué sur 20.

●●● Dispense

Si la moyenne de l'examen oral est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de la matière Sciences appliquées à l'éducation physique.

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.